

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du 06 novembre 2023 – 20h30

Date de convocation : 28/10/2023

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2023
2. Contractualisation d'un prêt avec la Banque de territoire
3. Subvention exceptionnelle pour l'Amicale des Beun'aises Chagnolais
4. Transfert en propriété du réseau routier départemental en voirie communale
- délibération modificative
5. Rapport d'activité sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022 – Eau 17
6. Informations sur la délégation donnée au maire et questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Éric, CANUS Daniel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, LE MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, GUÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusées : BOTON Monique, LATOUCHE Céline

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2023.

02– CONTRACTUALISATION D'UN PRET AVEC BANQUE DE TERRITOIRE (N°053)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réalisation d'un Contrat de Prêt « PSPL Prêt Relance Verte » d'un montant total de 3 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction du nouveau groupe scolaire.

Les modalités de ce prêt sont :

Ligne du Prêt : PSPL Prêt Relance Verte

Montant : 3 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de souscrire un prêt auprès de la Banque de Territoire suivant les modalités ci-dessus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions et la demande de réalisation des fonds.

03- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMICALE DES BEUN'AISES CHAGNOLAIS (N°054)

La commune de Chaniers est sollicitée par l' «Amicale des Beun'aises Chagnolais », par courrier en date du 3 octobre 2023, pour l'obtention d'un soutien financier pour la création de cette nouvelle association.

L'association demande une subvention exceptionnelle de 500€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

04 - TRANSFERT EN PROPRIETE DE VOIRIE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - rectification de la délibération n°2022/10/062 (N°055)

Lors du conseil municipal du 12 décembre 2022, il a été décidé d'accepter le transfert en propriété de voirie départementale dans le domaine public communal des voiries suivantes : n°138^{E2} (2343ml) et 134 (77 ml).

Par courrier du 9 octobre 2023, le département nous précise que seule la voirie n°138^{E2} (du PR 0.000 au PR 2.343) est concernée par le transfert.

L'ex-route départementale n°138^{E2} (du PR 2.343 au PR 2.420) est uniquement concernée par une renumérotation sous l'appellation Route Départementale n°134.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le transfert de propriété uniquement de la voie départementale n°138^{E2} (pour un linéaire de 2 343 ml) dans le domaine public communal sans changement de domanialité ni d'affectation,
- d'autoriser le Maire, ou à son représentant, à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.

05 – RAPPORTS D’ACTIVITES SUR LES SERVICES PUBLICS DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L’EXERCICE 2022 – EAU 17 (N°056)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants,

Vu les rapports d’activités sur l’eau potable et l’assainissement d’EAU 17 joints, présentés au Comité Syndical de Eau 17 le 16 juin 2023,

Considérant que ces rapports font l’objet d’une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

Considérant que par renvoi aux dispositions applicables, les syndicats mixtes doivent établir un rapport annuel d’activités,

Considérant les rapports d’activités sur l’eau potable et l’assainissement transmis par EAU 17,

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports d’activités 2022 sur l’eau potable et l’assainissement d’EAU 17.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire (information sur la délégation donnée au maire dans le cadre de l’article L.211-22 du CGCT)

2023-017	Avenant financier pour la construction du groupe scolaires
2023-018	Demande de subvention département city stade
2023-019	Demande de subvention département façade mairie
2023-020	Avenant au CCAP et à l’AE pour la construction du groupe scolaire

Fin de séance à 22h00

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre CARTON